068-226800019-20100924-0000006126-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 27/09/2010

Réception par le Prefet : 27/09/2010

Publication: 01/10/2010

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2010-11-8-2

Séance du vendredi 24 septembre 2010

l'Assemblée

POLITIQUE: ACTIONS EDUCATIVES PROGRAMME: FONCTIONNEMENT DES COLLEGES SUBVENTIONS AUX COLLEGES PUBLICS POUR LES EMPLOIS AIDES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2009-5-8-4 du Conseil Général du 9 décembre 2009, relative à la politique des actions éducatives en 2010, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération n° CG-2009-5-1-11 du Conseil Général du 10 décembre 2009 fixant le budget primitif du Département pour 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

autorise le versement aux collèges figurant en annexe au rapport, de la part employeur des contrats aidés, pour la réalisation de tâches d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration, pour un montant total de 57 321,05€, à prélever au chapitre 65, nature 65511, fonction 221 du budget départemental.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1er Vice-Président

Rémy WITH

Adopté voix contre abstentions

Service des Actions Educatives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 SEPTEMBRE 2010

Fonctionnement des collèges EMPLOIS AIDES PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
EMP00041	COLLEGE ANNE FRANK ILLZACH SUBVENTION EMPLOI AIDE	803,30
EMP00043	COLLEGE BEL AIR 2 - MULHOUSE SUBVENTION EMPLOI AIDE	951,04
EMP00032	COLLEGE BERLIOZ - COLMAR SUBVENTION EMPLOI AIDE	1 169,07
EMP00034	COLLEGE DE DANNEMARIE SUBVENTION EMPLOI AIDE	18 061,00
EMP00036	COLLEGE DE FERRETTE SUBVENTION EMPLOI AIDE	9 396,88
EMP00037	COLLEGE DE FESSENHEIM SUBVENTION EMPLOI AIDE	863,42
EMP00038	COLLEGE DE FORTSCHWIHR SUBVENTION EMPLOI AIDE	864,50
EMP00048	COLLEGE DE LA LARGUE - SEPPOIS-LE-BAS SUBVENTION EMPLOI AIDE	2 383,80
EMP00040	COLLEGE D'ILLFURTH SUBVENTION EMPLOI AIDE	733,74
EMP00047	COLLEGE D'OTTMARSHEIM SUBVENTION EMPLOI AIDE	900,66
EMP00042	COLLEGE EMILE ZOLA - KINGERSHEIM SUBVENTION EMPLOI AIDE	3 226,33
EMP00044	COLLEGE FRANCOIS VILLON - MULHOUSE SUBVENTION EMPLOI AIDE	1 588,78
EMP00045	COLLEGE FREDERIC HARTMANN - MUNSTER SUBVENTION EMPLOI AIDE	900,66
EMP00046	COLLEGE GEORGES MARTELOT ORBEY SUBVENTION EMPLOI AIDE	1 301,39
EMP00050	COLLEGE GERARD DE NERVAL - VILLAGE-NEUF SUBVENTION EMPLOI AIDE	2 718,67
EMP00039	COLLEGE HENRI ULRICH - HABSHEIM SUBVENTION EMPLOI AIDE	1 288,96
EMP00033	COLLEGE PFEFFEL - COLMAR SUBVENTION EMPLOI AIDE	1 408,54
EMP00049	COLLEGE REMY FAESCH - THANN SUBVENTION EMPLOI AIDE	3 530,46
EMP00051	COLLEGE ROBERT SCHUMAN - VOLGELSHEIM SUBVENTION EMPLOI AIDE	2 903,28
EMP00035	COLLEGE VICTOR SCHOELCHER - ENSISHEIM SUBVENTION EMPLOI AIDE	2 326,57
	Tota	1 57 321,05